



Inscription au CP pour la rentrée 2019-2020

Votre enfant va entrer au CP à la rentrée prochaine. Les inscriptions se feront au secrétariat de mairie pendant les permanences:

Pour l'inscription, vous devez vous munir des documents suivants :

- Fiche de renseignements à compléter et **signer par les deux parents** (remise le jour de l'inscription ou disponible sur le site internet de la commune : www.yermenonville.fr).
- Pièce d'identité des deux parents
- Livret de famille (page parents/enfant)
- Justificatif de domicile (facture récente)
- Document (carnet de santé) attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou certificat de contre-indication.

La Mairie vous délivrera un certificat d'inscription à remettre à Madame PACHECO, Directrice du regroupement pédagogique de Yermenonville/Houx.

Pour procéder à l'**admission** de votre enfant (ce qui valide l'inscription préalable en mairie), celle-ci vous recevra lors des permanences fixées à l'école Hélène Boucher :

- Mardi 21 mai 2019 de 17h à 18h30
- Mercredi 22 mai 2019 de 11 h à 14h
- Jeudi 23 mai 2019 de 9 h à 16h45
- vendredi 24 mai 2019 de 17h à 19h
- Mardi 28 mai de 17h à 19h.

Il vous faudra alors présenter les documents suivants à la directrice :

- Le certificat d'inscription remis par la mairie
- La fiche de renseignements donnée en mairie et complétée -disponible également sur le site internet de la commune : www.yermenonville.fr
- Votre livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un certificat médical de vaccination de l'enfant -carnet de santé- ou un certificat de contre-indication.

A cette occasion, votre enfant, s'il est présent, pourra repérer les lieux : sa future école, sa future classe, emplacement de la cantine...